

2013/5993 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Groupement Régional Alimentaire de Proximité (GRAP) pour son programme d'actions 2013 en faveur de la création d'activité dans le secteur alimentaire (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 11/11/2013, p. 2380)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, je voudrais simplement me réjouir de l'intérêt que suscite aujourd'hui l'économie sociale et solidaire et saluer le travail que nous faisons en partenariat avec le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes. Je vous demande de bien vouloir soutenir le projet de « Familles à alimentation positive » développé par l'ARDAB, véritable projet d'éducation populaire monté en partenariat avec des centres sociaux. Il permet de populariser efficacement l'alimentation biologique au travers de familles modestes.

Je voudrais également que nous soutenions la SCI GRAP qui fédère de nombreuses structures à Lyon et aux alentours, tels que des restaurants, traiteurs, transformateurs, épicerie, distributeurs de paniers et soutenir également Croc'éthic et le collectif Raccourci, qui fédèrent à Lyon les acteurs des circuits courts et de l'alimentation de l'économie sociale et solidaire, en particulier les AMAP.

Je vois que ces quatre dossiers ont suscité des interventions et je m'en réjouis.

Avis favorable de la Commission pour ces quatre rapports.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, chers Collègues, au chapitre des subventions en faveur de l'économie sociale et solidaire, quelques commentaires généraux sur les subventions que vous octroyez régulièrement.

Les associations contribuent au dynamisme sportif, commercial et culturel de la ville, ainsi qu'à la cohésion sociale, grâce au dévouement de leurs bénévoles. C'est à la lumière de ce principe d'efficacité, d'animation et de lien social que nous nous prononçons à chaque Conseil municipal sur le versement de subventions.

Mais certaines fois, nous nous posons des questions, comme au mois de septembre au sujet de la subvention de 75.000 euros pour le Village de la Solidarité, dont on avait déjà parlé lors d'un précédent conseil.

M. LE MAIRE : Après avoir fait dans le « culturel », on va faire dans le « social » !

M. ROYER François : Tout à fait Monsieur le Maire !

Aujourd'hui :

- Que penser de ces subventions versées, notamment, à deux associations différentes d'économie solidaire (5.000 € à Croc'éthic et 4.000 € à Traboulescope) pour des actions de communication. C'est du saupoudrage. Vous « arrosez » un peu tout le monde au cas par cas, pour que personne ne puisse se plaindre.

- Que penser aussi de cette subvention de 11.000 € au titre de la politique de la Ville, le PIMM'S, en Commission Solidarité, pour l'achat d'une climatisation réversible ? Nous sommes très loin des grands principes de la politique de la ville auxquels est censé contribuer l'argent public !

Les prétextes à certaines subventions sont souvent les mêmes : la politique de la ville, l'égalité des sexes, l'économie sociale et solidaire. Bref, que des sujets dont le politiquement correct interdit de dénoncer l'exploitation et qui sont devenus votre fonds de commerce, Mmes et MM. des partis de gauche.

Donc oui, la vie associative est essentielle pour l'épanouissement de la démocratie. Mais non aux subventions de complaisance et aux subventions de confort pour des résultats difficilement évaluables.

La « subventionite aigüe » n'est pas forcément synonyme de lien social, d'animation et d'efficacité. Elle n'est pas non plus le gage d'une saine gestion des deniers publics si indispensable aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Je voudrais simplement dire que lorsqu'on entend ce qu'on entend et que l'on voit ce que l'on voit, on croit rêver et ce que raconte M. Royer remonte au moins au 19^e siècle !

Connaissez-vous le travail remarquable effectué par Croc'éthic, Traboulescope, l'ARDAB, le GRAP ? A vous entendre non ! Tout est prétexte pour critiquer. Vous êtes en campagne, mais tout de même ! Ces associations font un travail remarquable qui se développe et vous ne faites que critiquer. Je ne pense pas que cette façon de faire vous aide !

M. LE MAIRE : Ce soir, les acteurs de la Ville s'accroissent de minute en minute !

M. TETE Etienne : « Les émissions par habitant doivent converger vers un quota annuel équitable de l'ordre de 1 à 1,5 te CO²/an/habitant, qui correspond à la capacité de recyclage des gaz à effet de serre par la planète, répartie équitablement parmi la population mondiale, alors qu'il atteint aujourd'hui une moyenne de 6,2 te CO²/an/habitant en France et de 6,6 dans l'agglomération lyonnaise. »

Rassurez-vous, nous ne punirons personne si vous avez oublié l'origine de cette phrase !

Cette phrase, vous l'avez votée avec le plan climat du Grand Lyon et s'il n'y avait qu'une seule phrase à retenir du plan climat, ce serait celle-ci. Elle est à la fois l'éloge de la sobriété et l'éloge de l'équité sociale, tant ici qu'au niveau de la planète.

Le lien avec le rapport que nous votons est évident. Nous soutenons une association pour la mise en œuvre de son projet « Familles à alimentation positive 2013-2017 » sur le Grand Lyon, dans le cadre de la politique qui commence à se mettre en place en Rhône-Alpes, sous l'impulsion de la Région.

L'agriculture biologique est au centre d'une nouvelle vision de notre avenir fondée sur :

- la baisse de la consommation des énergies fossiles,
- la diminution des gaz à effet de serre,
- l'augmentation de la qualité des produits que nous consommons tant sur le plan gustatif que sur celui d'une santé améliorée,
- l'accroissement de la convivialité par la progression des circuits courts,
- et finalement par la croissance de l'emploi.

CORABIO (coordination Rhône-Alpes de l'agriculture biologique) indique « notre assiette, c'est 1/3 des émissions de gaz à effet de serre... soit presque 3 fois les émissions des voitures particulières ».

Un rapport de l'organisation de l'agriculture et de l'alimentation des Nations Unies (FAO) daté de 2009 se base sur les recommandations du quatrième rapport du GIEC en matière d'agriculture et les compare aux données scientifiques sur l'agriculture biologique pour mettre en avant les systèmes agricoles faiblement émetteurs de GES.

Il avance que convertir l'agriculture mondiale aux techniques biologiques permettrait de réduire de 40 % les émissions agricoles mondiales en 2030 (réductions supplémentaires avec des pratiques qui stockent du carbone dans les sols) et cela avec un quasi équilibre de la production alimentaire mondiale.

En effet, même si les zones intensives voient leurs rendements baisser de 30 à 40 % (dans les meilleures conditions géoclimatiques), dans les zones moins favorables, les pertes de rendement sont quasiment nulles. Dans des régions d'agriculture familiale et face à des contraintes en eau périodiques (sécheresses ou inondations), les rendements en agriculture biologique sont équivalents à ceux de l'agriculture conventionnelle, voire meilleurs. De nombreuses études de cas montrent que, par rapport à l'agriculture de subsistance traditionnelle (agriculture principalement manuelle), les rendements biologiques peuvent être plus que doublés grâce aux rotations des cultures, aux légumineuses, à l'association agriculture-élevage et aux pratiques issues de l'agroforesterie. Dans le même temps, l'AB aurait une meilleure rentabilité et comme elle demande plus de main d'œuvre, elle permettrait de maintenir un tissu économique en milieu rural.

Le rapport « quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre », synthèse du rapport de l'étude réalisée par l'INRA pour le compte de l'ADEME,

du MAAF et du MEDDE en juillet 2013, propose de « réduire le recours aux engrais minéraux de synthèse, en les utilisant mieux et en valorisant plus les ressources organiques pour réduire les émissions de N2O ».

C'est pourquoi les écologistes soutiennent et « les vrais écologistes » depuis très longtemps, le développement des circuits courts en privilégiant les cultures en bio ou agro-écologie offrant ainsi, entre autres aux habitants, une alimentation de saison, locale et de qualité tout en assurant une qualité de conditions de travail aux producteurs.

Au niveau national, des réflexions sont menées et des propositions faites croisant nos besoins et nos contraintes et opportunités, je pense en particulier au scénario « After 2050 » qui intègre les tonnes équivalent pétrole, les flux d'import-export, l'autonomie alimentaire des élevages, etc...

Très concrètement à l'horizon 2050, un mix 50/50 agriculture biologique/agriculture intégrée, nourrit la France et quelques voisins tout en préservant paysages, environnement, santé et emploi...

Ici, le projet « Familles à alimentation positive » est dans cette logique. L'effet levier de l'argent public pour ce projet sera réel pour ces entrepreneurs, tout autant que pour les habitants du Sud-Ouest lyonnais quelque soit leur actuel pouvoir d'achat !

Les écologistes défendent deux idées simples :

- que plus aucune terre agricole ne soit mobilisée pour d'autres projets que ceux portant sur l'alimentation (cf OL Land),
- que ce débat global et essentiel sur la gouvernance alimentaire de notre territoire soit une priorité.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Je voudrais tout d'abord dire à M. Royer que je me tiens à sa disposition, car il me semble avoir une mauvaise maîtrise des circuits courts, de la filière alimentaire et de l'économie sociale et solidaire, mais cela fera des acteurs de la Ville en supplément sur la fameuse liste.

Je me tiens à sa disposition pour lui expliquer ce que nous faisons dans la Ville, dans l'agglomération, ce que M. Sécheresse fait au pôle métropolitain sur cette agriculture de proximité et sur l'économie sociale et solidaire avec Françoise Rivoire avec beaucoup de plaisir. Cela prendra peut-être un peu plus de 4 minutes.

M. LE MAIRE : Si cela continue comme ça, Jacques Remiller va bientôt signer mon comité de soutien, acteur de la métropole.

M. KIMELFELD David : Tous les groupes de la majorité, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ont souhaité d'une seule et même voix apporter leur soutien à ces quatre délibérations et, par là même, leur soutien à l'action menée par Françoise Rivoire.

Ces quatre délibérations montrent combien nous avançons à grand pas pour répondre aux attentes des Lyonnaises et des Lyonnais qui souhaitent se nourrir et consommer autrement, qui souhaitent aussi entreprendre différemment.

Nous le faisons bien sûr, en soutenant les structures comme l'association ARDAB qui montre que le droit à une alimentation équilibrée à travers des produits sains et une agriculture raisonnée n'est pas l'apanage d'une petite catégorie de la population qui serait particulièrement éclairée, mais concerne le plus grand nombre et en particulier les plus modestes d'entre nous.

Nous le faisons aussi en soutenant les structures qui assurent aux acteurs des circuits courts, mais plus largement à ceux de l'économie sociale et solidaire des outils de communication et de professionnalisation. C'est le cas ce soir avec l'association Croc'éthic, Traboulescope et la SCIC GRAP.

Notre ambition n'est pas de faire de l'affichage mais bien d'inscrire ces structures dans la durée, de leur donner les moyens de pérenniser leurs actions et de leur permettre de trouver un modèle économique autonome. Ces actions, nous les menons bien sûr à la Ville mais aussi au Grand Lyon et au pôle métropolitain.

Le soutien aux circuits courts et à une agriculture raisonnée ne peut se faire sans mener des actions en amont de la filière de distribution. Ce soutien passe par un travail que nous menons

pour préserver, dans notre agglomération, dans le pôle métropolitain, mais aussi sur la plaine Saint Exupéry, des espaces agricoles en capacité d'alimenter et de livrer les circuits courts de distribution, en résumé de renforcer économiquement les filières locales en circuits courts.

Je voudrais saluer l'action de Jean-Yves Sécheresse qui porte au cœur du pôle métropolitain avec nos collègues du pays viennois, de Saint-Etienne métropole et de la CAPI, ces préoccupations comme il le fait aussi pour la plaine Saint-Exupéry en proposant des actions concrètes pour soutenir et développer ces filières.

Ces structures de distribution des circuits courts s'inscrivent aussi à travers l'économie sociale et solidaire dans une volonté d'entreprendre autrement avec le défi d'être de véritables activités rentables mais aussi respectueuses de l'environnement et porteuses de l'innovation sociale. Elles trouvent dans notre ville, dans notre agglomération et dans notre région, le soutien nécessaire pour s'inscrire durablement dans le paysage économique.

Je souhaiterais ici saluer l'action de Bruno Lebiotel et de Dounia Besson qui, au Grand Lyon à mes côtés et en lien étroit avec Françoise Rivoire pour la Ville de Lyon œuvrent avec tous les acteurs pour que cette économie sociale et solidaire sorte de la réserve d'indiens dans laquelle certains l'ont trop longtemps cantonnée.

S'il avait été présent au troisième dialogue en ESS au GI, il y a quelques jours, il aurait vu que l'économie sociale et solidaire c'est bien sûr les acteurs de circuits courts que nous soutenons ce soir, mais c'est aussi le secteur de la banque, des assurances, des services aux entreprises et à la personne, c'est aussi l'industrie et l'artisanat et dans certains cas, la solution à la reprise d'entreprise en difficulté ou en transmission reprise par les salariés.

La loi en préparation au parlement, même si elle reste généraliste, devrait nous aider à renforcer nos dispositifs. Cette économie sociale et solidaire est aujourd'hui en dialogue permanent avec les acteurs de l'économie traditionnelle. Ce dialogue nous permet d'envisager que, même dans un système concurrentiel stimulant pour les entreprises, la coopération est possible et que la compétition nécessaire n'empêche pas cette économie de se renforcer et de se développer en s'éloignant d'une posture longtemps idéologique et théorique.

Aujourd'hui, les acteurs de l'ESS ont envie de développer leurs entreprises, leurs associations, de créer des emplois, de créer de la richesse mieux répartie avec toujours le souci de l'innovation sociale. Ils peuvent compter sur le soutien des groupes de votre majorité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Hémon ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)